

**COMPTE-RENDU DU CTL DU 15/01/2019**  
**reconvoqué le 18/01/2019 et suite le 22/01/2019**

Ce CTL avait comme ordre du jour :

1. Approbation du PV du CTL du 17/09/2018 (vote)
2. Ponts naturels 2019 (vote)
3. Nouvelles orientations de l'activité des géomètres (vote)
4. Transfert du CSP (contrôle sur pièces) initiative vers le PCR (pôle contrôle revenus patrimoine) (vote)
5. Protocole d'entraide entre le SPFE (service de publicité foncière enregistrement) et le SPF1 (vote)
6. Mise en place du soutien d'appui au réseau (vote)
7. Communes nouvelles au 01/01/19 (information)
8. Questions diverses

Ce CTL s'est déroulé en 3 parties. Mme Lamétéry, présidente durant 1h30 en l'absence du Directeur, a fait preuve d'une totale **absence de souplesse...d'esprit**. Elle nous a démontré une fois de plus sa capacité d'interprétation des textes et sa totale absence de considérations pour vos représentants.

Au-delà de sa réponse quant à l'absence du Directeur : « le Directeur n'est pas là pour cause d'urgence », réponse digne d'un culte avéré du secret, nos interrogations visiblement malsaines ont réveillé son culte du **NON** ; en effet, refus total de communiquer sur les motifs de l'absence de notre Directeur. L'arrivée à 10h40 de M. Blanchard a sauvé en partie la qualité d'un CTL bien mal embarqué.

**CTL TOME 1 : 18/01/2019, 9h00 – 10h30, période du **NON****

A la demande intersyndicale de présentation et de vote du Règlement Intérieur (RI) du CTL, Mme Lamétéry a répondu... **NON** en contradiction avec les articles 43 et 46 du décret 2011-184 du 15 février 2011 réactualisé par la note RH1A du 5 décembre 2017.

Pourquoi ? Parce que le bureau RH1A de la DG appelé par M. Carron a dit que ce n'était pas nécessaire. Si RH1A l'a dit, alors aucune discussion possible.

Nous avons fait noter ce refus dans le PV avec mention de l'argumentation juridique s'y rapportant.

En résumé, au lieu d'y passer quelques minutes, nous avons perdu beaucoup de temps entre suspension de séances et consultation de la DG. Cela ne leur coûtait vraiment rien de faire voter un RI auquel nous ne pouvions de toute façon apporter aucune modification. Tradition Savoie le retour ! L'Administration ne tolère aucune argumentation différente du dogme DG.

A notre demande d'**enregistrement audio des débats du CTL**, elle a répondu... **NON**. Tant pis pour les bonnes conditions de vie au travail du secrétaire et du secrétaire-adjoint de séance. Tant mieux pour les discours contradictoires.

A notre demande d'**une autorisation d'absence supplémentaire pour le 2ème pont naturel de 2019**, elle a répondu **NON**... et **NON**, m'enfin !

Pourquoi ? Parlant au nom du Directeur, l'adjointe a répondu modestement **NON**...sans aucune réponse à notre argumentaire, tout en n'ayant aucun argumentaire en retour.

Agents de Savoie, la reconnaissance de votre implication professionnelle, la prise en compte des heures écartées, les charges supplémentaires de travail, ... pour tout ça, votre Directeur vous remercie et reconnaît votre engagement.

Il choisit de ne pas saisir une des seules marges de manœuvre dont il dispose en local et qui ne coûtait rien, pour récompenser ses agents autrement que par des écrits, qui paraissent dorénavant vides de sens.

En réponse à notre liminaire sur la partie PAS (prélèvement à la source), contrairement à ce que peuvent penser les agents, c'est **NON** aussi, la DDFIP est bien en soutien des services mais c'est « invisible ».

Pourquoi les appels en surnombre des CDC (centre de contact) ont été transférés sur les 5 SIP et pas sur la Direction et cela, avec l'aval des chefs de service ?... et pourtant c'est actuellement de l'ordre de 15 appels par jour. Au-delà de la charge, si elle est absorbable par les SIP, elle l'est aussi par la Direction, du coup le principe a du mal à passer auprès des agents. A savoir que d'autres Directions ont fait le choix d'absorber cette charge par leur pôle fiscal, une visible attention.

**Point 1 :**

L'approbation du PV du CTL du 17/09/2019 est reportée (réception du projet de PV pendant les vacances scolaires de fin d'année).

## **Point 2 :**

2 ponts naturels proposés et possibles, les 31 mai et 16 août 2019.

Notre demande de reconnaissance des efforts de tous les agents n'a pas retenu la moindre attention. Sans aucune explication, la DDFIP n'a même pas fait l'effort de rechercher une justification fumeuse : rien de plus pour les agents.

**Solidaires Finances Publiques** a renouvelé son opposition aux ponts naturels puisqu'il s'agit d'imposer des congés aux agents. Notre refus est renforcé par l'absence de volonté de reconnaître et récompenser l'investissement et la conscience professionnels des agents.

### Vote :

contre : SFP et CGT

pour : CFDT/CFTC et FO

Le directeur du pôle gestion publique ayant une réunion urgente en fin de matinée (lui aussi...), nous passons au point 6

## **Point 6 : mise en place du SAR (service d'appui au réseau), dénommé MSR (mission de soutien au réseau) en Savoie**

Contrairement à ce qu'on pourrait penser il s'agit bien de soutien au réseau et non de soutien aux comptables (sinon ça ferait SAC). La Savoie change de priorité par rapport au prédécesseur de M. Blanchard et se positionne sur la dernière vague de mise en place de l'expérimentation, 70 départements l'ont déjà expérimenté. **Solidaires Finances Publiques** a trouvé étonnant que nous soyons toujours en phase d'expérimentation compte tenu de la date de sa mise en place. Les bilans ne seraient-ils pas convaincants ?

Sur les 2 possibilités offertes, le directeur du pôle gestion publique, M. Delaye, a opté pour un SAR « expert » avec un unique cadre A travaillant une journée, voire 2 en cas de pic d'activité, en soutien de comptables volontaires. Les autres jours, il continue à assumer sa charge de chef de service de la dépense de l'État en DDFIP et ce jusqu'au 31/08/2019. Cette organisation serait compatible avec ses fonctions actuelles (déjà en soutien des comptables d'après la Direction).

À compter du 01/09/2019, ce travail se fera à temps complet avec la volonté d'étendre sur d'autres tâches : les régies et le contrôle à posteriori de la paye.

Il travaille donc pour le compte des comptables sur des opérations comptables complexes, liées à des restructurations ponctuelles (fusions de communes ou de structure intercommunales, transferts de compétences entre collectivités...). Cela permettra aux comptables de se repositionner sur des opérations courantes. Compte tenu de la responsabilité du comptable, une convention est signée, notamment pour l'accès à la base Hélios.

Suite à notre interrogation, il est précisé que le simili-SAR est proposé aux comptables en difficulté sans l'expertise nécessaire pour traiter les opérations visées ci-dessus.

Nous ne pouvons que **déplorer un discours qui cherche à masquer le manque d'effectifs** (et de formation ?) dans les trésoreries par la mise en place d'un SAR départemental avec un unique cadre A. Les agents n'ayant plus les moyens d'assurer leurs tâches, les comptables doivent prendre le relais pour les opérations courantes et ne sont ainsi plus en mesure de se consacrer aux opérations complexes qui étaient jusqu'à présent de leur compétence.

Nous ne pouvons que **déplorer un discours nébuleux sur le contrôle à posteriori de la paye** : mission prioritaire qui serait assurée par les comptables car suppressions d'emplois obligent, les agents n'ont plus les moyens d'assurer cette mission, et des comptables ne sachant plus faire cette mission prioritaire est donc effectuée par l'expert du SAR peut-être pour ne pas le mettre en difficulté face à ces agents. Donc soutien au réseau ou soutien aux comptables ?

Nous ne pouvons que **déplorer la surcharge de travail** reposant sur la bonne volonté d'un unique agent disposant seul de l'expertise au niveau départemental, même si de l'aveu du président, cet agent n'aurait pas été seul si son ASR avait été validé et les emplois des trésoreries fermées rapatriés pour le SAR.

Nous ne pouvons que **déplorer l'absence d'appel à candidatures** au sein de la Direction...Transparence vous avez dit transparence ?

**Solidaires Finances Publiques** a rappelé l'importance d'aborder la déclinaison locale du travail à distance lors d'un prochain comité. Il répond actuellement à des problématiques sans que cela soit validé par vos représentants. Il est nécessaire que les modalités d'application soient bordées.

### Vote :

contre : SFP

abstention : FO, CGT

pour : CFDT/CFTC

## CTL TOME 2 : 18/01/2019, 10h40 – 13h, période de la langue de bois

Le directeur revient de son urgence qui n'était autre qu'une visioconférence sur le PAS. Ouf ! nous sommes rassurés. Une boutade provocatrice du nouveau président de séance sur notre présence nous a aussi rassurés sur la bonne conduite du PAS en Savoie, tout va bien !

Dès son arrivée, **questionnement sur les orientations de la DGFIP** délivrées par le DG le 13 décembre 2018 : la « déconcentration de proximité » annoncée par le ministre en juin est devenue la « **géographie revisitée** » (Programme à retrouver sur le site de Solidaires Finances Publiques, <https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/actions/2062-tout-ce-que-vous-devez-savoir-sur.html> ).

Les réponses :

**NON**, pas de calendrier ni de pression concernant la nouvelle géographie revisitée de la Savoie. A priori, supputation de notre DDFIP, la DG attendrait les conclusions du grand débat national, les élections européennes qui imposent le droit de réserve et la nouvelle loi sur la fonction publique avant de relancer son calendrier.

*Étonnant pour Solidaires Finances Publiques, la date butoir pour fournir le plan pluriannuel local est fixée au 15 février 2019.*

**NON**, le directeur ne connaît pas les projections des suppressions d'emplois jusqu'à 2022 pourtant essentielles à l'élaboration du rapport.

*Étonnant pour Solidaires Finances Publiques, la DG a annoncé les fournir aux Directions fin 2018.*

**NON**, le directeur ne sait rien mais a le sentiment de vivre une révolution...

*Étonnant pour Solidaires Finances Publiques, puisque rien en local ne serait en préparation*

Nous n'aurons eu que le remake du discours descendant fait aux cadres de la Savoie :

- Multiplication des points de contact en milieu montagnard via des permanences ponctuelles dans les mairies ou MSAP si elles existent. Alors qu'il en était hors de question quelques mois auparavant lors de la présentation et de la fermeture de 4 trésoreries.
- Fusion des 2 SPF : il n'y aura plus qu'un chef, ça c'est certain mais combien d'agents supprimés ?
- Réflexion sur le travail à distance notamment au niveau du traitement de certaines tâches (avisir par exemple) en vue de la création d'un unique SIE départemental.
- Ouf ! la trésorerie hospitalière est déjà regroupée.
- Enfin réflexion sur la géographie revisitée et le maintien de certaines structures selon le domicile des agents mais qui n'assureront certainement plus la même mission.

*Il est 12h30, il faut passer aux points urgents avant le CTL suppressions emplois...même si notre avis est demandé nous avons bien conscience que cela ne changera en rien son attitude descendante quant aux ordres de suppressions d'emplois.*

### **Point 5 : Protocole d'entraide entre le SPFE et le SPF1**

Les deux chefs de service comptable ont signé un protocole dont les contours assez flous (souple selon la DDFIP) ne satisfont pas en termes d'interprétation de pic d'activité.

D'où les questions :

Que se passera-t-il si l'un des deux chefs estime qu'il est plus en pic d'activité que l'autre et qu'il doit prendre des effectifs de l'autre ?

s'agissant des objectifs assignés si les chefs de services ne les atteignent pas ?

**NON**, « ils ne seront pas pendus haut et court » selon le directeur du pôle fiscal M Fégar (nous sommes soulagés...)

Néanmoins un suivi régulier sera assuré, attention portée par le responsable du pôle fiscal et le Directeur lui-même. Ils n'hésiteront pas à intervenir auprès des chefs de service (Soutien « invisible »).

En effet, nous avons insisté sur les effets pervers de la fiche de travail mise en place, qui aurait pu s'appeler « fiche de recensement des actes lourds et complexes » pour répondre à la demande de la Direction. Surtout, la pression sur les agents étant déjà présente dans ce service, il ne faudrait pas, compte tenu de ce protocole, en rajouter. Nous avons le sentiment que seuls les agents sont identifiés comme les responsables du retard au fichier... d'où notre interpellation sur l'attitude des responsables de service. C'est l'éternelle opposition entre le chef de service manager et le chef de service technicien. Les SPF sont les meilleurs reflets actuels de cette situation.

Par ailleurs, mettre en place un protocole est symptomatique de l'organisation actuelle des services. Là, où avant, la solidarité et l'entraide entre collègues de services différents mais exerçant les mêmes missions étaient naturelles, l'Administration ne trouve de solution (et encore, c'est pas gagné!) que dans la mise en place d'un protocole. Les chefs de ces 2 services seraient-ils dépassés par les événements ?

Compte tenu de ce qui précède, nous avons relayé une demande de note de service portant sur la priorisation des missions.

Ce protocole se terminera en juin 2019, date d'un GT sur l'apurement des radiations. Une note départementale sera élaborée suite à ce protocole pour guider les 2 services dans leurs travaux.

Enfin, il nous semble important de ne pas accabler plus les agents de ces services. Nous trouvons inadmissible l'attitude et les consignes de celle dont-il-ne-faut-pas-prononcer-le-nom, à ses agents. Même si le retard aux fichiers se répercute sur l'activité d'autres services locaux, les agents ne sont en rien responsables. Nous ne reviendrons pas sur les choix de la DG impactant lourdement les SPF.

C'est d'ailleurs le Directeur qui a évoqué ce sujet et sa très grande surprise à propos de ce manque de solidarité entre agents lors de sa visite à Moutiers.

Vote :

contre : SFP

abstention : CGT - FO

pour : CFDT/CFTC

*Il est 13h, notre demande de report des points 3, 4 et 7 à l'ordre du jour est accordée sur un futur CTL. Les transferts d'emploi dans le cadre du transfert du CSP au PCRП se feront quand même au CTL emplois ainsi que les transferts du PCRП vers le PCE (pôle contrôle expertise), l'avis des agents et des représentants du personnel important peu dans le cadre d'un dialogue uniquement descendant.*

## CTL TOME 3 : 22/01/2019, 14h30 – 17h50 période de l'enfumage

A notre grande surprise, le Directeur a décidé de fractionner le CTL et nous avons donc été convoqués le 22/01/2019 pour échanger sur les points non évoqués le 18/01/2019. Comme l'a précisé le Directeur, c'est « **innovant** ».

Nous le rejoignons sur ce constat, puisqu'à ce jour, nos demandes de fractionnement essayaient toujours un refus.

Au-delà de cette avancée, nous regrettons la méthode et l'absence de consultation pour définir la date de réunion. Conséquence, une OS manque à l'appel. Rien d'étonnant, convocation envoyée vendredi en fin d'après-midi pour une réunion mardi à 14h30, que la plupart ont découvert lundi matin en arrivant au bureau.

Suite à notre intervention, le Directeur a convenu de la nécessité de travailler sur l'ordre du jour de ces CTL afin de laisser du temps aux échanges. Il envisageait de réduire le nombre de thèmes. Pour nous, compte tenu de l'actualité nationale et DGFIП, il sera compliqué d'atteindre cet objectif sans mettre plus à mal le dialogue social actuel.

Nous avons réclamé et obtenu l'application du RI non voté, à savoir la consultation des OS sur l'ordre du jour en amont de l'envoi des convocations.

S'agissant du RI, le Directeur étant absent lors de son évocation, nous avons souligné avoir passé plus de temps à valider ou non sa présentation en CTL qu'à tout simplement le voter (cf page 1).

### **Point 3 : nouvelles orientations de l'activité des géomètres**

La DG donne la priorité pour les géomètres à l'exécution des travaux fiscaux . La note DG est appliquée avec souplesse en Savoie. Cela étant rare, il nous semble important de le souligner, puisque la DG demande à ce que les géomètres se consacrent aux travaux fiscaux et plus du tout aux travaux de mise à jour du plan.

3 groupes de travail ont été nécessaires afin de déterminer la nature des travaux confiés de manière progressive aux géomètres :

- 1- participation aux CCID (commission communale des impôts directs) pour l'examen des locaux H.
- 2- participation aux CCID et CIID (commission intercommunale des impôts directs), notamment pour l'accompagnement des collectivités sur les locaux professionnels révisés et l'application ou non d'un coefficient de localisation
- 3- expertise de terrain pour les contentieux complexes et les évaluations d'office
- 4- mise à jour des adresses – expertise terrain
- 5- association des géomètres aux opérations de fiabilisation des bases des collectivités locales.

Suite à nos questionnements, Marc Fégar, responsable du pôle fiscal a apporté les précisions suivantes :

- sur la présence aux CCID, les géomètres de Chambéry et Moutiers y participeront de nouveau ce qui va augmenter la présence de l'administration. En effet, Il ne s'agit pas d'écarter les agents des SIP qui y allaient jusqu'à maintenant. La DDFIП laisse les chefs de service s'organiser. Les géomètres de St Jean de Maurienne ne sont pas concernés car la fusion SIP-CDIF (service des impôts des particuliers- centre des impôts fonciers) n'étant pas faite, ils ont toujours fait du fiscal et c'est eux qui participent aux CCID ou CIID ;
- sur la nature de l'apport des géomètres en CIID ou CCID , pour la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et notamment sur le coefficient de localisation, les géomètres sont reconnus par les collectivités locales, du fait de leur connaissance du terrain mais pas seulement. Ils représentent un vrai lien entre les élus et la DDFIП ;
- sur les protocoles mis en place lors des fusions SIP-CDIF (différents entre Moutiers et Chambéry), il est envisagé un protocole unique départemental ;

- sur la proportion des travaux de croquis et de levée, de nouveaux travaux viennent en substitution. Rappel de la note de février 2018 sur une proportion des travaux fiscaux plus importante. Précision incertaine sur la proportion travaux fiscaux-travaux topographiques...Le Directeur du pôle fiscal indiquant qu'actuellement les géomètres font 60 % de topo et 40 % de fiscal, bizarre les géomètres de St Jean font tout juste 30% de fiscal et ceux de Moutiers et Chambéry sont censés ne plus en faire ou à la marge.

Par ailleurs, **Solidaires Finances Publiques** s'est étonné de ces propositions d'orientation compte tenu du terme de l'audit foncier et donc de l'attente des conclusions de ce dernier.

Pour le Directeur, le cadrage national est clair concernant le travail des géomètres, raison pour laquelle se sont tenus ces échanges. Le plan d'action a été ramené de 3 à 2 ans pour l'ensemble des départements.

L'organisation départementale sur les missions foncières est à venir, tout ceci dans le contexte connu de la géographie revisitée.

Pour **Solidaires Finances Publiques** il existe une réelle inquiétude sur la doctrine emploi des géomètres. La mission topographique à termes risque de basculer vers l'IGN. Le rapprochement des 2 plans cadastraux et IGN (institut géographique national) et qui doit aboutir au RPCU (représentation parcellaire cadastrale unique) est prévu sur 10 ans avec un pilotage national hors plan d'action départemental.

En réponse, pour le Directeur, le métier évolue... ce sont les orientations de la DG.

Ce groupe de travail a mis en évidence la nécessité de faire davantage de réunions métier.

#### Vote

abstention : CFDT/CFTC

contre : SFP - FO

#### **Point 4 : transfert du CSP initiative vers le PCRP**

A la lecture des documents préparatoires, une question : qui fera encore du CSP d'initiative ?

Les effectifs sont réduits de **12** agents (pour les OS, 10 pour la Direction) à **3** agents...

Marc Fégar a présenté le calibrage des équipes. Il explique le peu de transferts d'emploi par un effectif réel actuel de 6 ETP sur la mission CSP d'initiative (chiffres donnés par les responsables de SIP qui entendaient bien garder leurs effectifs pour le PAS). De plus, le PCRP n'a plus l'obligation de contrôle portant sur les dossiers à fort enjeu (DFE) qui représentait 4 agents et le remplacement de l'ISF (impôt sur la fortune) par l'IFI (impôt sur la fiscalité immobilière) permettra de dégager des ressources sur cette mission.

L'adjointe du directeur n'a pas su résister **au rappel de l'histoire** mouvementée du PCRP en Savoie.

Pour expliquer le transfert d'emploi de 2 cadres A du PCRP vers le PCE, le responsable du pôle fiscal a souligné la proportion importante de A comparativement à une seule autre direction de référence, la Saône et Loire (déjà réfutée comme référence lors de la création du PCRP, mais la direction persiste). Ces transferts de B et de A s'inscrivent également dans le contexte général des suppressions d'emplois.

**Solidaires Finances Publiques** a mis en lumière :

- le nombre de transferts ridicule au regard de l'importance de la mission qui certes a été abandonnée par la plupart des responsables de SIP pour 2018 mais qui générerait des rappels très importants et une technicité propre à l'impôt sur le revenu.

Pour rappel, les FI (fiscalité immobilière), contributeur majoritaire lors de la création du PCRP traite des droits d'enregistrement dans sa globalité (ISF, MTO (mutation à titre onéreux), MTG (mutation à titre gratuit)) et les 4 transferts à la marge de 2016 provenaient majoritairement de PCE pour le volet IR (impôt sur le revenu) ;

- la suppression de l'antenne de St Jean : un nouveau **paradis fiscal** en Maurienne ! Venez investir, ça va ruisseler en Maurienne ! Les élus de SFP ont dénoncé cette suppression ;

- Encore une fois, nous avons dénoncé l'information tardive des agents concernés (21/01/2019) ce qui laisse peu de temps pour réfléchir à l'opportunité d'une mutation nationale.

En réponse, le directeur du pôle fiscal Marc Fégar :

- le volet emploi 2019 a largement contribué au nombre restreint de transferts ;

- pas de paradis fiscal en Maurienne puisqu'il y a un PCE et que le CSP peut se faire du bureau (occultation du volet patrimonial du PCRP comme d'habitude, la consigne politique est-elle de laisser les riches tranquilles ?) ;

- La programmation n'est pas assez importante, c'est pour ça que 2 emplois d'inspecteurs sont transférés aux PCE de Moutiers et Chambéry ;

- pour la RH, il est très clair qu'ils n'avaient pas saisi toutes les subtilités des mouvements de mutation...(c'est grave docteur ?) il y aura peut-être des surprises...

Le Directeur s'est félicité d'apporter enfin de la stabilité à la structure...

Enfin, à aucun moment, le Directeur ou le responsable du pôle fiscal ont évoqué la lettre envoyée par la grande majorité des agents du PCRП sur le mépris ressenti lors de la dernière réunion du GT le 17/12/19 face aux transferts d'emplois, à la méconnaissance de leurs missions et à la non prise en compte du tissu fiscal et de la géographie de la Savoie....

Oubli, désintérêt, mépris ? À vous de juger !

vote unanime contre

#### **Point 7 : communes nouvelles au 01/01/19 (information)**

N'a pas appelé d'observations particulières.

#### **Point 8 : questions diverses**

**Solidaires Finances Publiques** a demandé un point sur l'équipement en double écran des SIP et SIE

Le recensement des besoins a été réalisé auprès des chefs de services concernés. Sur le principe équipement acté. Il sera progressif sur le 1<sup>er</sup> semestre. Une dotation de l'interrégion s'ajoutera au financement de l'opération par la DDFIP.

Un doute nous a envahi lorsque le responsable budget a précisé : *acquisition si le budget le permet de l'ensemble des besoins...*

**Solidaires Finances Publiques** a demandé des précisions sur le renouvellement du marché des mopieurs. Réalisation au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, la Direction en profiterait pour revoir l'implantation. Aucune précision sur le renouvellement ou pas à « effectif constant » du parc...

**Solidaires Finances Publiques** a demandé des informations sur la présentation des guides relatifs à la protection face à la menace terroriste, réalisée dans d'autres directions. Des contacts ont été pris par la DDFIP avec les services, soit de police, soit de gendarmerie, selon la localisation des bâtiments. Les guides feront l'objet d'une déclinaison locale adaptée en fonction de la configuration des locaux des différents services.

**Solidaires Finances Publiques** a demandé quand aurait lieu l'intervention sur le SVI (serveur vocal interactif) de Moutiers largement surchargé depuis juillet 2018 et l'APRV. Réponse : pas avant mars ...

Vos représentants **Solidaires Finances Publiques** :

Thierry SCHUTTERS	Auréliе GUIBAL	Lionnel LARRAZET	Patricia LACOTTE
Claudine PIERREL	Sébastien HERLIN	Julie COLLIN	Jessica Vachet